

Infos ambroisies GARD – Lettre n°3, saison 2019

J'ai le plaisir de vous adresser la troisième lettre d'informations sur les ambroisies 2019 à l'attention des Mairies et des référents-ambrosies du Gard. Bonne lecture à tous.

Début de floraison pour l'ambrosie

L'ambrosie entre dans sa période de montée en épis floraux, puis floraison. Il est encore temps d'agir si les fleurs ne sont pas ouvertes ; c'est même la période idéale pour faucher les plants une première fois, juste avant que les fleurs ne s'ouvrent (le plus haut possible pour pouvoir repasser 4 à 6 semaines après).

Prudence toutefois : vous devez vous équiper des EPI nécessaires (masque P3, lunettes non ventilées, combinaisons) si vous intervenez alors que les plantes émettent leur pollen allergène.

À partir de fin août, attention au risque de dissémination des graines par le transport (engins agricoles, véhicules d'entretien des collectivités, voitures...) lors d'interventions sur plantes n'ayant pas été fauchées précédemment.



Photo 1: épis floraux montants sur ambrosie à feuilles d'armoise



Figure 1 : carte des risques polliniques liés à l'ambrosie au 02/08/19 (données RNSA)

RNSA : Premiers pollens d'ambrosie sur certains sites de mesure en région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le Nivernais.

Le modèle de prévision du RNSA (réseau national de surveillance aérodynamique) donne la date du jeudi 08 août pour le premier jour où la concentration dans l'air de pollen d'ambrosie à feuilles d'armoise devrait être suffisante pour provoquer sur la région lyonnaise un risque d'allergie chez les personnes les plus sensibles.

Pour suivre l'évolution de la saison pollinique, rendez-vous sur :

<https://www.pollens.fr/les-bulletins/bulletin-allergo-pollinique>

Une réunion avec la CNR et les communes riveraines

Le 12 juillet, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) avait organisé dans ses locaux à Villeneuve-lès-Avignon une première réunion avec les référents des communes riveraines. L'objectif était de mieux connaître les actions de la CNR vis-à-vis de l'ambrosie et d'harmoniser les procédures de gestion des signalements.

Depuis 2007, la CNR a mis en place une démarche volontaire sur l'ensemble des départements concernés par la Direction Territoriale Rhône Méditerranée, avec l'objectif de freiner la progression de l'Ambrosie. Cette démarche a trouvé sa continuité avec la publication des différents arrêtés publiés dans les départements traversés par le fleuve. Depuis plusieurs années, la CNR a intégré dans ses cahiers des charges de chantier une clause concernant la gestion de l'ambrosie (ensemencement des

berges et nettoyage des machines). Ses équipes sont formées à l'identification et au signalement de la présence d'ambrosie, ainsi qu'aux précautions à mettre en œuvre dans le cadre des travaux. En revanche, on apprend que sur les secteurs en Natura 2000 (par exemple, les bancs de graviers dans les "vieux Rhône"), la CNR doit satisfaire son cahier des charges lié au bon écoulement des eaux et favoriser des espaces alluviaux au stade pionnier, nécessitant un charruage tous les 2 ans. Ces actions sont difficilement compatibles avec la mécanisation de la fauche de l'ambrosie dans ces secteurs (pas d'accès fauche possible) même si cette pratique favorise localement des plantes pionnières comme l'ambrosie.



Photo 2 : priorisation des interventions de fauche selon les densités et la fréquentation du public (photo CNR)

Les signalements ambrosie dans le Gard au 5 août

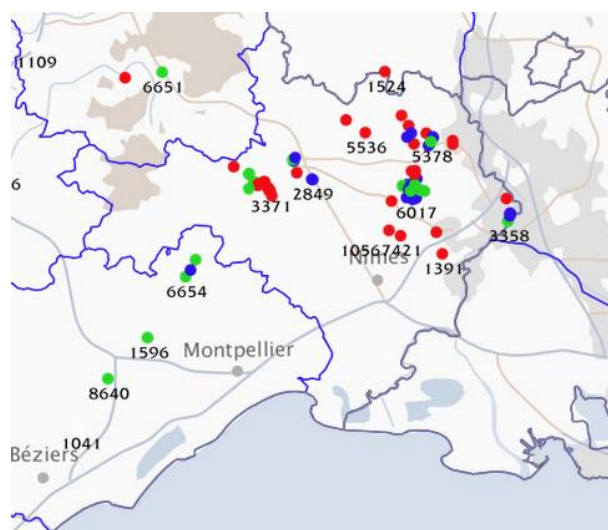


Figure 2 : signalements au 05/08/2019 (donnée émanant de la plateforme signalement-ambrosie).

La plateforme "signalement ambrosie" continue à s'étoffer. Au 05 août, 106 signalements ont été effectués dans le Gard, sur 30 communes. Parmi eux, 39 étaient "validés non-détruits", c'est à dire que le référent communal ou départemental a vu et confirmé la présence d'un foyer d'ambrosie et 27 sont "validés détruits".

Si vous êtes référent et avez vous-même effectué le signalement, vous êtes invité à aller sur la plateforme pour en changer le statut. Cette manipulation ne peut pas se faire directement depuis un smartphone pour l'instant...

Pour toute information complémentaire ou demande d'appui, n'hésitez pas à me contacter (am.ducasse@fredonoccitanie.com).

Les prospections effectuées par le Département se poursuivent sur les communes en front de colonisation. Une vingtaine de signalements ont été effectués sur le terrain, sans compter ceux qui seront cartographiés plus tard. Quand cela est faisable, les plants sont arrachés lors des prospections. Ce travail, coûteux en temps, est primordial car il permet d'éliminer des petits foyers qui auraient été autant de sources de contamination importante les années suivantes.

Et dans les départements voisins ?

La carte montre aussi des signalements dans le 34. Il s'agit de plusieurs stations repérées en amont du lit de l'Hérault (commune de Brissac). Cette situation est fort préoccupante car on ne peut que craindre une colonisation progressive du fleuve, même si des chantiers d'arrachage ont été menés. En effet, il n'est jamais certain que tous les pieds aient été éliminés. Le syndicat de rivière se mobilise pour effectuer des prospections et arrachages sur le secteur.

En Lozère, des signalements de pieds isolés (et arrachés) ont été effectués dans la vallée du Tarn et sur Mende. Dans ce dernier cas, l'ambrosie a été découverte dans des massifs de la ville !



Photo 3: arrachage d'ambrosies à Brissac (34) fin juillet

La vigilance sur l'ambrosie est donc toujours de mise !